



Paris, le 07 novembre 2018

Objet : Mobilisation : Taxe d'apprentissage.

PJ : 1 bulletin d'intention

Chers Parents,

Le lycée et l'UFA Charles de Foucauld, Groupe scolaire La Madone, sont habilités à percevoir la taxe d'apprentissage :

- Au titre du Hors Quota (catégories A et B) pour les formations technologiques qu'il dispense : baccalauréat STMG, BTS MUC / NDRC / SIO.
- Au titre du Quota pour la formation en apprentissage de la licence professionnelle informatique ACSID mention CAWMS (Conception d'Applications Web et Mobiles Sécurisées) dispensée au sein de notre nouvel UFA.

La taxe d'apprentissage est due par toute entreprise employant du personnel salarié. Elle est proportionnelle à la masse salariale et doit être obligatoirement versée à un établissement d'enseignement ou de formation, par l'intermédiaire d'un organisme collecteur (OCTA).

Si vous êtes dirigeant d'entreprise ou commerçant vous pouvez nous verser directement cette taxe en nous désignant comme destinataire.

Si vous travaillez dans un cabinet comptable, vous pouvez conseiller vos clients pour qu'ils choisissent de nous attribuer la taxe due.

Enfin vous pouvez attirer l'attention de votre employeur en lui soumettant le versement de la taxe d'apprentissage au lycée Charles de Foucauld par l'intermédiaire d'**OCTALIA**.

La perception de la taxe d'apprentissage nous aide à répondre à de nouveaux besoins et à envisager le développement de nouvelles sections. Tous les acteurs de l'enseignement catholique se mobilisent pour développer des actions de promotion et de financement par la taxe d'apprentissage des formations technologiques et professionnelles.

La taxe d'apprentissage est utilisée uniquement à des fins pédagogiques. L'année passée, nous avons équipé les salles des sections technologiques de matériel multimédia. Nous avons terminé l'équipement nécessaire en logiciel et matériel informatique dans le cadre de la réforme du BTS SIO. Nous avons équipé en matériel pédagogique le tout nouveau Campus de l'enseignement supérieur (voir plaquette photos ci-jointes).



Nous espérons que vous pourrez nous aider cette année en choisissant de nous affecter la taxe. D'autant plus que nous venons d'ouvrir une formation en apprentissage et que nous pouvons dès à présent bénéficier du versement de la taxe d'apprentissage au titre du Quota pour la licence professionnelle informatique ACSID mention CAWMS (Conception d'Applications Web et Mobiles Sécurisées). Avec l'ouverture de cette formation, nous intégrons le réseau du CERFAL.

Vous pouvez agir concrètement dans ce projet **en facilitant la prise de contact entre votre entreprise et OCTALIA**, l'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage :

- En informant sur OCTALIA le responsable de la taxe d'apprentissage de votre entreprise
- En retournant au lycée le bulletin d'intention ci-joint. Nous vous enverrons alors le formulaire adéquat dès réception de celui-ci courant janvier 2019.

Nous comptons sur vous pour utiliser ces deux moyens d'action afin de participer à cet effort.

OCTALIA met à la disposition des entreprises une plate-forme d'outils et de services spécifiques pour la gestion de la taxe d'apprentissage consultable sur le site <http://www.octalia.org/>

Si vous le souhaitez, nous vous proposons de vous accompagner dans les démarches liées à votre déclaration et au paiement de cette taxe : Vous pouvez contacter Madame HAKIMI Lina, Développeur de l'apprentissage au Lycée : 5 rue de la Madone 75018 PARIS dev.apprentissage@lamadone.fr Tél : 01 46 07 72 59.

IMPORTANT : A TRANSMETTRE A VOTRE COMPTABILITE

VOTRE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE :

Pour la catégorie A et B :

Code UAI : 0754086J

Ecole habilitée : Lycée Charles de Foucauld – 5 rue de la Madone – 75018 Paris

Pour le Quota :

Code UAI : 0754458N

Ecole habilitée : CERFAL - UFA Charles de Foucauld – 2 rue Lacaze – 75014 Paris

Je vous remercie de votre aide et de votre précieuse collaboration à notre mission d'enseignement.

Je vous prie d'agréer, Chers Parents, mes salutations dévouées.

Thierry COURREGÉ
Chef d'établissement